

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2021**  
**EN VISIOCONFERENCE**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	24
- votants par procuration	4
- absent	1
- total des votants	28

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 26 mars 2021.

x x x

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-cinq mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, régulièrement convoqué, s'est assemblé en raison de la crise sanitaire, en visioconférence en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

A titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

De plus, le caractère public de la réunion a été assuré par la retransmission des débats, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Virginie RUFFIN-MICHEL
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR

Absent :

Philippe LEROUX, Conseiller Municipal.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE a été nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.24/03.21**

**Objet : Budget Ville**  
**Compte Administratif 2020**

**Délibération n°: D.24/03.21**

**Objet : Budget Ville  
Compte Administratif 2020**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que Madame le Maire, en tant qu'ordonnateur, rend compte annuellement des opérations qu'elle a exécutées.

Aussi à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, elle établit le compte administratif du budget principal.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté habituellement le 30 juin au plus tard de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-29 et L2121-31,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2020 (n° D.20/02.20) approuvant le budget primitif 2020,

Vu les délibérations en date du 25 juin 2020 (n°D.77/06.20), du 10 décembre 2020 (n°D.116/12.20) approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2020,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

Considérant que Monsieur Kamel BELGHACHEM a été unanimement élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Christine DÉCHAMPS, Maire de Lillebonne s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Kamel BELGHACHEM au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2020 de la Ville, annexé à la présente délibération,

**Délibération n°: D.24/03.21**

**Objet : Budget Ville  
Compte Administratif 2020**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le Compte Administratif 2020 de la Ville dont les résultats sont les suivants :

		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	5 246 315,10	18 305 196,19	23 551 511,29
	Mandats émis (B)	4 140 320,53	15 413 497,42	19 553 817,95
<b>(1) Solde d'exécution (A-B)</b>		<b>1 105 994,57</b>	<b>2 891 698,77</b>	<b>3 997 693,34</b>
<b>(2) RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>-2 285 105,48</b>	<b>1 459 505,16</b>	<b>-825 600,32</b>
<b>(3) TOTAL (1+2)</b>		<b>- 1 179 110,91</b>	<b>4 351 203,93</b>	<b>3 172 093,02</b>
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	261 746,45	0,00	261 746,45
	Restes à réaliser - dépenses (D)	1 206 351,38	0,00	1 206 351,38
<b>(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)</b>		<b>-944 604,93</b>	<b>0,00</b>	<b>-944 604,93</b>
<b>(5) RESULTAT CUMULE (3+4)</b>		<b>-2 123 715,84</b>	<b>4 351 203,93</b>	<b>2 227 488,09</b>

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)  
ET 6 ABSTENTIONS (Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO,  
M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Angélique DUVAL, ELUS DE L'OPPOSITION).**

**MME LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE.**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,



